APPEL D’OFFRE NATIONAL

PROJET DE SEJOUR CULTUREL A BERLIN

POUR L’ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

Type de produit : transport en autocar – services – voyages et sorties

**DESCRIPTIF :**

Nombre de participants : 44 à 46 élèves et 4 professeurs (gratuité de l’hébergement pour le chauffeur)

Dates du dimanche 22 mars à 13 h au 27 mars 2020 à 13 h 30 soit 3 nuits

Amplitude du voyage : 1 nuit voyage aller, 1 nuit voyage retour

Pension complète : 3 à compter du 30 au soir

Autres repas à prévoir :

🖛A la charge des familles : 1 diner du dimanche 22, 1 petit- déjeuner et 1 déjeuner du lundi 23,

1 petit-déjeuner du vendredi 27

🖛 1 dîner (jeudi) compris dans la prestation

Hébergement : en familles hôtesses à proximité de Berlin

Transports : 1 autocar muni de ceintures de sécurité et pourvu d’air climatisé du collège à Berlin aller et

retour + tous les déplacements pour les visites sur place + frais de péage et de stationnement, repas

**PROGRAMME SOUHAITE** : Les visites peuvent avoir lieu dans un ordre différent.

* Berlin : Olympiastadion Berlin
* Berlin : Croisière sur le SPREE (Berliner Dom)
* Berlin : DDR Museum
* Berlin : Denkmal Fur Die Ermordeten Juden Europas
* Berlin : Judisches Musuem Im Libeskind-Bau
* Berlin : Stasi-Museum
* Berlin : musée du Mur
* Berlin : DEutscher Bundestag

Le devis devra inclure et préciser :

* Le lieu d’hébergement
* Les conditions d’assurance annulation individuelle avant le départ et en cour de séjour
* Les conditions d’assurance annulation groupe complet
* Les conditions d’assurance rapatriement
* Les réservations et les entrées des visites en gras dans le programme
* Les repas supplémentaires

Compléter le tableau ci-dessous qui précise le coût total du séjour selon le programme souhaité ainsi que le coût par participant

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **DEPENSE TOTALE** | **COUT PAR PARTICIPANT** | **NOMBRE DE PARTICIPANTS** |
|  |  | 42 élèves et 4 professeurs |
|  |  | 43 élèves et 4 professeurs |
|  |  | 44 élèves et 4 professeurs |
|  |  | 45 élèves et 4 professeurs |

* Le prestataire indiquera à quelles conditions le séjour serait remboursé en cas d’interdiction de voyager édictée par les Autorités.

Le contrat définitif ne sera signé qu’à partir du 7 janvier 2020 au plutôt sous réserve que les autorités de contrôle aient validé le budget 2020 de l’établissement.

Paiement par 3 acomptes :

1er acompte de 30 % le 30 janvier

2ème acompte de 40 % le 20 février

Le solde le 19 mars